



Ville d'Epinay-sur-Orge

Ville Fleurie



## INSCRIPTION en ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS d'OCTOBRE 2017



### L'inscription de mon enfant en 4 points-clés ...

**1 → La procédure d'inscription en Mairie est obligatoire,  
Date limite : le 20 SEPTEMBRE 2017**

**2 → Un enfant non inscrit à la date du 20 septembre 2017 ne sera pas accepté**  
dans les accueils de loisirs.

**3 → ATTENTION : en cas d'absence non justifiée par un certificat  
médical sous 8 jours, les jours non fréquentés vous seront facturés.**

**4 → Il ne pourra pas être dérogé à cette réglementation, dont le but est d'assurer un  
accueil de qualité et sécurisé des enfants au sein des accueils de Loisirs**

Merci de prendre en compte ces différentes informations.

Pour le Maire,  
Mme Véronique FRANÇOIS  
Maire adjointe



# INSCRIPTION en ACCUEILS DE LOISIRS

## MERCREDIS d'OCTOBRE 2017

Nom enfant :

Prénom enfant :

Date de naissance :

N° téléphone parents :

Ecole :

Adresse :

ADRESSE MAIL :

**FREQUENTERA L'ACCUEIL DE LOISIRS ci-dessous :**

(Cocher la case correspondante)

Accueil de Loisirs Élémentaire des **TEMPLIERS**

Accueil de Loisirs Maternel P. **VALERY**

Accueil de Loisirs Maternel A. **CAMUS**

Accueil de Loisirs Maternel des **TEMPLIERS**

Rappel des horaires des accueils de loisirs : **13 h 30 / 18 h 45**

### **IMPORTANT:**

**L'inscription ne sera validée que si vous êtes à jour de vos règlements.**

Signature obligatoire des parents :

Merci de cocher ci-dessous les mercredis après-midi, où l'enfant fréquentera l'accueil de loisirs.

Mercredi 04/10	Mercredi 11/10	Mercredi 18/10

► Pour les parents dont les enfants n'ont jamais fréquenté l'accueil de loisirs, ceux-ci sont invités à venir retirer à l'accueil de loisirs ou au service scolaire de la mairie, les fiches sanitaires de liaison et les formulaires d'autorisations diverses qui seront à remettre aux accueils de loisirs.